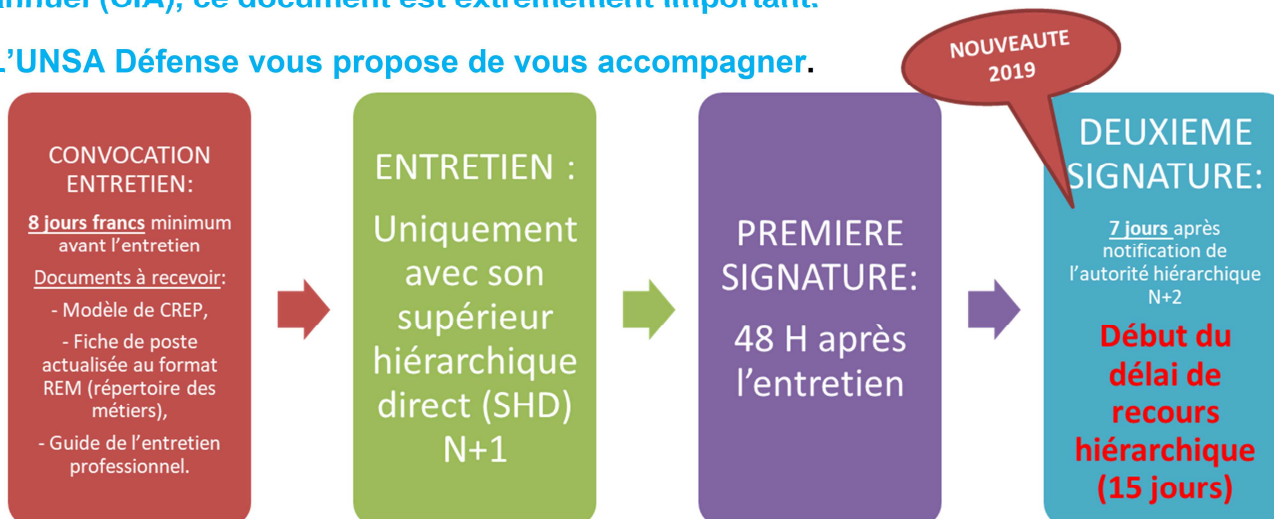


# FLASH INFO .

Avec les vœux s'ouvre aussi la période de réalisation des comptes rendus d'entretien professionnel (C.R.E.P). Consulté dans toutes les procédures vous concernant (mobilité, avancement, détermination de votre montant de complément indemnitaire annuel (CIA), ce document est extrêmement important.

L'UNSA Défense vous propose de vous accompagner.



## Quelques conseils pour bien vous préparer à cet entretien :

- Avant l'entretien, pensez à consulter sur <http://offre-formation.intradef.gouv.fr/> Le catalogue des formations
- Reprendre votre CREP précédent et préparer l'analyse des objectifs fixés (les avez-vous atteints ? oui / non pourquoi ?...)
- Relire son CREP et l'emmener avec soi à l'entretien pour comparer l'évolution possible.
- Préparer les éventuels dossiers que vous avez traités en plus dans l'année

## Rappel :

Pour les agents étant depuis 3 ans (au 31/12/2018) au dernier échelon de leur grade, la case « aptitudes à exercer des fonctions supérieures » doit obligatoirement être complétée  
De plus, afin de mettre toutes les chances de votre côté, demandez à ce que cette case soit remplie.

**A TOUS LES STADES DE CETTE PROCEDURE : n'hésitez pas à contacter les délégués UNSA Défense, ils sont à votre disposition.**



*Pour moi, en 2019, ça ira :  
je suis à l'UNSA*

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS

- ☎ Tel : 01 42 22 37 02
- ✉ federation@unsa-defense.org
- 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr
- 🌐 www.unsa-defense.org
- 📘 www.facebook.com/UNSADefense
- 📱 @UnsaDefense
- 📡 UNSA Defense diffusion